

MÉMOIRE

Actualisation du Service d'animation de vie spirituelle
et d'engagement communautaire
(SASEC)

Présenté à:
l'équipe de coordination des Services éducatifs
complémentaires du ministère de l'Éducation

Par:
l'Association des animatrices et des animateurs
de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec



30 novembre 2020

OBJET

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, qui a retiré la mention « à la vie spirituelle » de la *Loi sur l'instruction publique*, ce mémoire a pour objet de faire le point sur le service complémentaire d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (SASEC).

Il se veut également une réponse à la demande de l'équipe des Services éducatifs complémentaires du ministère de l'Éducation adressée à l'APAVECQ de proposer une réflexion sur le service.

Tenant compte des réalités et des besoins actuels, ce mémoire soumet à votre attention quelques constats et recommandations pour actualiser le service dans les milieux scolaires.

CONSIDÉRATIONS

Considérant que le service répond à des besoins essentiels chez les jeunes:

L'élève a besoin :

- De développer son identité, son potentiel et sa conscience sociale par des réflexions et des actions qui donnent un sens à sa réalité;
- De sentir qu'il est compétent, qu'il peut agir efficacement dans son environnement, qu'il a le pouvoir de l'améliorer et qu'il a sa place à l'école et dans la société;
- D'être en relation avec les autres et de sentir qu'il appartient à une communauté qu'elle soit scolaire, municipale, nationale ou internationale;
- D'évoluer et de faire des apprentissages dans un milieu positif, bienveillant et inclusif;
- D'être soutenu pour créer des liens avec des organismes et développer sa sensibilité à la collectivité favorisant le développement de son estime personnelle;
- De se réaliser à travers des enjeux qui l'interpellent comme la justice sociale, la démocratie, les droits humains, l'environnement, le bien-être des élèves à l'école, le soin des plus vulnérables, le respect de la diversité.

Considérant que le service est soutenu par des données probantes:

Les recherches sur l'engagement civique montrent un impact positif sur la réussite académique des élèves et sur leur sentiment d'appartenance à leur école et à leur milieu. L'engagement civique contribue au développement de valeurs intrinsèques plus que toute autre activité. Il est associé positivement à l'adoption de comportements civiques et favorise le développement d'attitudes et de comportements civiques futurs.¹

Le service joue un rôle important dans la réussite des transitions scolaires. Il est démontré que les transitions scolaires de qualité permettent aux élèves de développer plusieurs facteurs de protection, tels qu'un sentiment d'appartenance, une capacité à surmonter l'adversité (résilience), un sentiment d'efficacité personnel et une estime de soi positive.²

Les recherches récentes mettent en lumière combien la participation des jeunes à des activités parascolaires structurées, surtout si elle sollicite les compétences prosociales et l'engagement altruiste, contribue de façon importante à la persévérance scolaire.³ C'est même le facteur de résilience le plus déterminant pour les élèves à risques de décrocher, mais qui persévèrent. L'impact est augmenté lorsque ce sont des adultes, membres du personnel scolaire, qui mènent ces activités.⁴

¹ PHILIPPE, F. (2019). *Recherche Réussir*, Université du Québec à Montréal, Département de psychologie, p. 21.

² Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012). *Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire*, Gouvernement du Québec, p. 5.

³ THOUIN, E. (2017). *Recherche sur la persévérance scolaire*, Université de Montréal, École de psychoéducation.

⁴ DUPÉRÉ, V. (2017). *Recherche sur la persévérance scolaire*, Université de Montréal, École de psychoéducation.

Considérant qu'il est un service unique à l'école:

Il est le seul service en milieu scolaire spécifique à l'engagement civique des jeunes qui leur permet de réaliser des projets communautaires et de vie scolaire en faisant place à l'expression de leur autonomie et de leurs préoccupations.

Il aide l'élève à travers son approche centrée sur l'action (agir-relire-réinvestir) à développer son identité personnelle et sa conscience sociale, son pouvoir d'action et son engagement citoyen. C'est en soutenant le développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle de l'élève que l'école favorise une construction identitaire solide qui lui permet «...d'affirmer ses choix et ses opinions, de reconnaître ses propres valeurs, d'accepter la différence et de s'ouvrir à la diversité ». ⁵

Il considère l'élève comme acteur de son bien-être, lui donne une voix au moment de prendre des décisions qui le concernent à l'école ⁶ et à travers les enjeux locaux ou internationaux qui l'interpellent.

Il contribue à créer un milieu sécuritaire, inclusif et bienveillant. La *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* mentionne que le service aide « à développer concrètement chez l'élève la capacité à évoluer dans une société démocratique et pluraliste d'une manière qui soit pacifiste et respectueuse des droits d'autrui ». ⁷

Il aborde des thèmes tels que le vivre ensemble, l'estime de soi et la prévention de la violence. Beaucoup de temps est également consacré à des comités d'engagement communautaire, à la persévérance scolaire et à des projets environnementaux. Il y a également une collaboration dans les contenus en éducation à la sexualité et les *contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)*. ⁸

Il se déploie comme les autres services complémentaires selon les trois (3) niveaux du modèle de la réponse à l'intervention. De manière générale, il se situe plus spécifiquement au niveau universel ce qui en fait un service de premier plan dans la prévention et au niveau ciblé et individuel, il est un service de soutien aux élèves.

⁵ Ministère de l'Éducation (2006). *Programme de formation de l'école québécoise*, Gouvernement du Québec, p. 32.

⁶ Conseil supérieur de l'Éducation (2020). *Le bien-être à l'école: faisons nos devoirs. Avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*, Gouvernement du Québec, p. 90.

⁷ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2019). *Mémoire à la commission de la culture et de l'éducation, projet de loi n°40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, p. 63.

⁸ Fédération des professionnelles et des professionnels de l'éducation (2020). *Assurer l'avenir du SASEC. Résultats de sondage et recommandations*, p. 23.

Considérant que le service est ancré dans les cadres réglementaires éducatifs:

Le service contribue à la mission de l'école soit d'instruire, de socialiser et de qualifier en vue de la réussite éducative des élèves. L'école québécoise a le mandat d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes, de prendre en considération les éléments diversifiés de leur univers et de les outiller pour qu'ils puissent actualiser leur potentiel tant sur le plan social qu'intellectuel, et ce, pour leur vie personnelle tant que pour leur vie professionnelle. En conséquence, son intervention auprès des jeunes doit être multidimensionnelle.⁹

Il s'inscrit dans les quatre programmes des Services éducatifs complémentaires tels que soutien, vie scolaire, promotion-prévention et aide à l'élève.

Il s'arrime au *Programme de formation de l'école québécoise* et au renouveau pédagogique, car il s'insère dans les domaines généraux de formation et apporte une contribution aux compétences des élèves. Il s'articule également autour de ses visées: la construction d'une vision du monde, la structuration de l'identité et le développement du pouvoir d'action, qui sont des références aux interventions éducatives et donnent à penser que l'école ne fait pas seulement outiller l'élève, elle lui permet d'entrevoir une vie à réaliser et une société à bâtir.¹⁰

Il s'inscrit dans les trois axes de la *Politique de la réussite éducative*¹¹ soit:

- Développer le plein potentiel des élèves en intégrant les compétences du 21e siècle et en valorisant la diversité et l'apport de chacun;
- Participer à la création d'un milieu de vie inclusif, stimulant et bienveillant favorisant la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes, entre autres, par la proposition d'activités d'engagement communautaire;
- Collaborer avec les différents acteurs de la communauté ainsi qu'avec les parents.

Il soutient la *Politique québécoise de la jeunesse 2030, Ensemble pour les générations présentes et futures*¹² notamment dans l'axe citoyenneté qui incite la jeunesse québécoise à s'engager encore davantage en faveur de la culture, de la communauté et de la société.

Il contribue à la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite des centres de services scolaires ainsi qu'à celle des projets éducatifs des établissements scolaires afin de répondre aux besoins et aux enjeux des milieux.

⁹ Ministère de l'Éducation (2004). *Programme de formation de l'école québécoise*, Gouvernement du Québec. p. 5.

¹⁰ Ministère de l'Éducation (2004). *Programme de formation de l'école québécoise*, Gouvernement du Québec. p. 6.

¹¹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Politique de la réussite éducative. Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, Gouvernement du Québec, 84 pages.

¹² Secrétariat à la jeunesse (2016). *Politique québécoise de la jeunesse 2030. Ensemble pour les générations présentes et futures*, Gouvernement du Québec, p. 39 à 53.

Considérant la confusion que peut évoquer l'appellation *vie spirituelle*:

Le service a vu le jour en 2001 comme un outil laïc ou non confessionnel à la suite du débat sur la place du religieux à l'école donnant de nouvelles orientations à l'école publique québécoise. Bien que le mandat du service soit circonscrit à l'aspect laïc de la vie spirituelle et qu'il ne promeut aucune religion, philosophie ou idéologie, il n'est pas rare de constater que des personnes le confondent avec le religieux. Le service est donc parfois mal compris et n'est pas considéré à sa juste valeur dans le cheminement scolaire des élèves.

Considérant le retrait de l'appellation *vie spirituelle* de la *Loi sur l'instruction publique*:

Ce retrait amène la nécessité de redéfinir l'appellation de ce service complémentaire.

Considérant la volonté ministérielle, annoncée par voie médiatique en janvier 2020, de redéfinir la profession en des postes *d'animateur en développement personnel et à l'engagement communautaire* via une modification au *Régime pédagogique*.

Considérant que les animateurs.trices ont déjà eu des discussions au sujet d'une modification de l'appellation du service, ils sont ouverts et désireux de l'actualiser. Parmi les commentaires des membres, certains concepts-clés ressortent et peuvent être considérés dans la réflexion pour un nouveau titre d'emploi soient: le développement global de la personne, le développement de l'identité et de la conscience sociale et l'engagement citoyen¹³.

RECOMMANDATIONS

En conséquence, nous suggérons:

- Le changement de l'appellation de ce service complémentaire au régime pédagogique.

Voici les suggestions de titres qui ont fait l'objet de l'intérêt des animateurs et animatrices:

- Service d'animation à la vie citoyenne
- Service d'animation au développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle

- L'actualisation des visées du service dont voici une proposition préliminaire:

- Le développement de l'identité personnelle et citoyenne de l'élève;
- Le développement de la conscience sociale de l'élève;
- Le développement de la participation citoyenne et de l'engagement communautaire de l'élève.

¹³ Fédération des professionnelles et des professionnels de l'éducation (2020). *Assurer l'avenir du SASEC. Résultats de sondage et recommandations*, p. 43.

RECOMMANDATIONS (suite)

- L'actualisation du cadre ministériel définissant le service d'animation notamment:
 - Revoir le rôle de l'animateur.trice et redéfinir son mandat ainsi que les axes d'interventions du service afin d'être davantage en concordance avec la pratique des animateurs.trices;
 - Étayer l'approche centrée sur l'action afin qu'elle soit plus approfondie en s'appuyant sur l'expérience et les travaux effectués par les animateurs.trices;
 - Ajouter les niveaux du modèle de la réponse à l'intervention et situer le spécifique du service en intervention universelle, ciblée et individualisée en s'appuyant sur des travaux réalisés par les animateurs.trices;
 - Retirer les éléments relatifs aux rites confessionnels pouvant être menés à la demande d'un élève ou d'une direction d'établissement;
 - Inclure dans la réflexion les concepts-clés suivants: le développement global de la personne, le développement de l'identité et de la conscience sociale et l'engagement citoyen;¹⁴
 - Considérer les cadres de référence réalisés par des centres de service scolaires comme des outils pouvant aider à la mise à jour du cadre ministériel.

En fonction de ces grandes orientations, nous suggérons que soit formé un comité paritaire incluant, entre autres, des représentants de l'APAVECQ et des membres de la coordination des Services complémentaires éducatifs du ministère afin de mettre à jour le cadre de référence ministériel du service d'animation.

Nous suggérons également que des membres de la communauté éducative de Centres de services scolaires ainsi que des représentants de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation soient consultés à une étape ultérieure de la démarche afin de faire en sorte que le service réponde le plus adéquatement possible aux besoins des élèves et des milieux scolaires.

ANNEXES

1. Cadre de référence CSSMB pouvant servir de document de travail pour inspirer le nouveau cadre ministériel.
2. Lettre de réponse du ministre de l'Éducation à la question au feuillet adressée à l'Assemblée nationale.

Document préparé par:

Suzie Bouchard, secrétaire de l'APAVECQ, CSS Marguerite-Bourgeoys
Caroline Boucher, vice-présidente de l'APAVECQ, CSS Région-de-Sherbrooke
Benoit Thibodeau, président de l'APAVECQ, CSS de la Capitale

Avec la collaboration de membres du Conseil général et du CA de l'APAVECQ

¹⁴Fédération des professionnelles et des professionnels de l'éducation (2020). *Assurer l'avenir du SASEC. Résultats de sondage et recommandations*, p. 43.